



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 2 FÉVRIER 2026** à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou de ses objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser la construction d'un garage isolé qui aurait une hauteur moyenne de 6,73 mètres alors que l'article 7.2.1.4.3 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* stipule que la hauteur maximale d'un garage privé isolé est de 6 mètres, sous réserve de ne pas excéder la hauteur du bâtiment principal qui est de 7,5 mètres. »

L'immeuble en cause est situé au 136, rue Bon-Air à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 16 janvier 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière